

**Arrêté n°23-01/05-PREF-SDS/PA**  
**portant nomination d'un référent sûreté sur l'aérodrome de Châteaudun**

**Le Préfet d'Eure et Loir,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'aviation civile, et notamment ses articles L.213-1, L.213-2, L.213-2-1, L.213-3, R.213-1-4, R.213-3, R.213-6-1, R.213-7 ;

Vu le décret n°2007-775 du 9 mai 2007 relatif à la sûreté de l'aviation civile ;

Vu la circulaire DEVA1006245C du 6 avril 2010 sur la sûreté des aérodromes secondaires ;

Vu l'avis de la directrice de la sécurité de l'Aviation Civile Ouest ;

Sur proposition de M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Quentin ETIENNE, responsable développement commercial, est nommé référent sûreté de l'aérodrome de Châteaudun.

Toute vacance ou perte de la qualité au titre de laquelle elle a été désignée donne lieu à remplacement par l'intermédiaire d'un nouvel arrêté.

**Article 2 :**

Ses missions sont :

- de représenter l'exploitant de l'aérodrome pour ce qui concerne les aspects liés à la sûreté ;
- d'être l'interlocuteur des services de l'État pour l'élaboration des arrêtés de police et la mise en œuvre de leurs prescriptions ;
- d'informer les autorités en cas d'incident mettant en jeu la sûreté aérienne ;
- de promouvoir la sûreté auprès des utilisateurs de sa plate-forme ;
- de tenir à jour la liste des contacts sûreté de l'aérodrome de Châteaudun.

**Article 3** : Il participe de droit aux réunions de concertation organisées par le Préfet sur la sûreté des aérodromes secondaires.

**Article 4** : M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet d'Eure-et-Loir est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Chartres le 17 JAN. 2023

Le Préfet  
P/Le Préfet,  
M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

Yannis BOUZAR

Cet arrêté peut faire l'objet de recours en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, lequel peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>